

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 33-373-1927 portant convocation des membres de la commission de classement chargée d'établir le tableau d'avancement du premier semestre 1928.

n° 33-373-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 décembre 1927

Numéro JO
n° 373 du 31/12/1927

Date du numéro
31 décembre 1927

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 29 juin 1925 portant modification aux arrêtés organiques concernant les cadres locaux, en ce qui touche les commissions de classement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La commission prévue par l'arrêté du 29 juin 1925 précité se réunira, sur la convocation de son président, à l'effet d'établir le tableau d'avancement et d'arrêter les listes d'ancienneté des agents des cadres locaux susceptibles d'être promus pendant le premier semestre 1928. M. Kresser est désigné pour faire partie de la même commission en qualité de chef des bureaux du secrétariat général ad hoc.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.